

Date de la convocation	4 décembre 2024
Membres en exercice	168
Présents	60
Représentés	42

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

n°D20241212 – 05e

Objet : Transfert complémentaire de compétences de la commune de Saint-Vincent au Syndicat Mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que la commune de Saint-Vincent est membre de Réseau31 pour les compétences suivantes :
 Domaine du Grand Cycle de l’Eau

D. Eaux pluviales et ruissellement : D1.1 : Eaux pluviales

Considérant que Réseau31 intervient également sur la commune dans le cadre de l’adhésion de la Communauté de communes des Terres du Lauragais pour les compétences suivantes :

A. Eau potable : A.1 Production - A.2 Transport et stockage - A.3 Distribution

C. Assainissement Non Collectif

Considérant que le Conseil Municipal a, par délibération du 14 novembre 2024 décidé de transférer en complément à Réseau31 les compétences suivantes :

Domaine du Petit Cycle de l’Eau

B. Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées
 B2 : Transport des Eaux Usées
 B3 : Traitement des eaux usées

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 de nos statuts, le transfert complémentaire de compétences ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral et prend effet, conformément à l'article 7.3 de ces mêmes statuts, à la date fixée par l'organe délibérant de Réseau31 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d’approuver le transfert complémentaire des compétences ci-dessous par la commune de Saint-Vincent rattachée à la Commission territoriale « 9 – Sud Lauragais » de Réseau31 :

B. Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées
 B2 : Transport des Eaux Usées
 B3 : Traitement des eaux usées

Article 2 : de fixer la date de ce transfert au 1^{er} janvier 2025 ;

Article 3 : d’approuver la modification statutaire induite par ce transfert.

Résultat du vote	Pour	102	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	1

Sébastien VINCINI
 Président

